

Pour diffusion immédiate

Loi sur les milieux humides : une adoption qui tarde malgré des demandes claires des différents groupes d'intérêt

Saint-Faustin-Lac-Carré, le 29 janvier 2015 : L'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) ainsi que le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) profite de la Journée mondiale des zones humides, qui est célébrée chaque année le 2 février, pour dénoncer le fait que le gouvernement du Québec n'a toujours pas adopté une loi permettant de conserver adéquatement les milieux humides. Pourtant, un certain consensus existe entre les différents secteurs d'activité sur ce que devrait contenir cette loi qui est attendue au plus tard en avril 2015.

Ces pistes de consensus ont été mises en lumière dans les actes du Forum sur les milieux humides qui avait rassemblé près de 200 personnes en décembre dernier à Drummondville. Le document a été publié cette semaine sur le site Internet du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) et a été envoyé au ministère de l'Environnement.

D'après ce document, les producteurs de canneberges, les agriculteurs, les exploitants forestiers, les entrepreneurs immobiliers et tous ceux qui ont à intervenir dans les milieux humides souhaitent qu'il y ait enfin des règles claires, précises et surtout prévisibles pour encadrer leur travail.

De leur côté, les représentants du secteur municipal espèrent que la loi contiendra des modalités pour délimiter les milieux humides et identifier ceux d'intérêt. Effectivement, « *les représentants de la région de l'Outaouais pensent qu'ils seraient ainsi mieux outillés pour intervenir dans la planification du territoire en maintenant les superficies et en conservant les fonctions écologiques de ces écosystèmes* », affirme M. Pharand, administrateur à l'OBV RPNS depuis sa création et aussi maire de la municipalité de Duhamel.

Finalement, les représentants du secteur environnemental pensent que les mécanismes de compensation pour la perte de milieux humides actuellement en vigueur ne permettent pas de conserver ces écosystèmes. Ils réclament des dispositions légales permettant la restauration, la réhabilitation et la création de nouveaux milieux humides. « *La protection des milieux humides est essentielle pour le maintien de l'équilibre des écosystèmes puisqu'ils filtrent les polluants, emmagasinent l'eau lors des périodes de crues et présentent une biodiversité très riche. Il est important de se rappeler que même s'ils sont considérés comme des milieux à haute valeur écologiques, ils sont aussi les écosystèmes les plus menacés. Les zones de gestion de l'OBV RPNS et du COBALI ne font pas exception avec plus de 61 600 hectares de milieux humides* », explique Geneviève Gallerand, directrice de l'OBV RPNS.



Les milieux humides en zone forestière sont favorables à plusieurs espèces de canards nichant en forêt boréale : canard noir, garrot à œil d'or, fuligule à collier et harles.

Geneviève Gallerand, directrice générale
819.688.5001
direction@rpns.ca



Merci à nos partenaires :

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques





Les actes du Forum sur les milieux humides sont disponibles au https://robvq.qc.ca/public/documents/formations/forum_milieux_humides/actes.pdf.

La mise en œuvre de la mission de l'OBV RPNS est rendue possible grâce à l'appui financier du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC), des MRC d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil, des Laurentides et de Papineau ainsi que des membres de l'organisme.

Pour de plus amples informations, communiquez avec la directrice générale au 819.688.5001 ou par courriel à l'adresse direction@rpns.ca.

-30-

Geneviève Gallerand, directrice générale
819.688.5001
direction@rpns.ca



Merci à nos partenaires :

**Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques**

